

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 mars 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : C. Scifert, R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, S.

Pérou, S Baud, M. Bourguignon

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, R. Cusin

Pouvoirs : T. Eudes donnée à S. Baud,

C. Arhuero donné à M. Genoud

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	14
Dont pouvoirs	02

N° 2024-27

URBANISME – Convention commune de Beaumont / Covage Haute-Savoie

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique très haut débit, la société COVAGE HAUTE-SAVOIE assure une délégation de service public d'une durée de 22 ans pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit.

Afin de procéder au raccordement de l'ensemble de la commune elle doit procéder aux travaux ci-après :

- Accroche de la fibre optique sur des supports dédiés à l'éclairage public, sur lesquels des réseaux aériens télécom et d'énergie sont existants
- Surplombs de la fibre optique parallèlement aux réseaux aériens télécom et d'énergie existants
- Pose de boîtiers dédiés au déploiement de la fibre optique sur des supports dédiés à l'éclairage public, sur lesquels des réseaux aériens et d'énergie sont existants

Pour mener à bien ces travaux, il est nécessaire qu'une convention soit signée entre la commune de Beaumont et la société COVAGE HAUTE-SAVOIE et que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

N° 2024-27



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 074-217400316-20240328-D2024_27-DE

S²LOW

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention de droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit de la Haute Savoie.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie Laks



Le maire,

Marc Genoud



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

